Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026102SCAER-DE

DEL 2026/102

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 26 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pascal PÉREZ, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY, Vincent HUET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/102 : CONVENTION DE PARTENARIAT LIANT QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ, LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC LE FOURNEAU ET SCAËR – FESTIVAL LES RIAS 2026 :

RAPPORTEUR Mme TANGUY,

Quimperlé Communauté a développé des actions en faveur de la culture en inscrivant dans ses statuts la mission suivante : « Soutien à la création, à la diffusion et à la promotion d'actions culturelles, pour des projets d'envergure communautaire ».

Soucieuse de proposer un évènement culturel fort et identitaire, Quimperlé Communauté promeut un festival de théâtre de rue fédérateur visant à renforcer l'attractivité de son territoire.

Le festival « Les Rias » est programmé chaque année la dernière ou l'avant-dernière semaine d'août, en fonction de la date du festival International de théâtre de rue d'Aurillac, Les Rias lui faisant suite. Les dates 2026 sont du mercredi 26 au samedi 29 août. La Commune de Scaër accueille en cette année 2026 le festival des Rias en recevant dans son espace public une programmation artistique.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026102SCAER-DE

La présente convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les modalités d'organisation du festival des Rias sur la commune de Scaër et les engagements respectifs des partenaires : un festival contemporain de théâtre de rue s'appuyant sur la spécificité du territoire dans ses espaces ruraux, centraux et littoraux, mariant terre et mer.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités d'organisation du festival sur la commune et les engagements respectifs des partenaires.

VU l'exposé de Mme Tanguy,

VU l'avis favorable de la commission « Attractivité, Commerce et Tourisme » en date du Mercredi 24 Juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article N°1 :
D'APPROUVER la convention telle que présentée en annexe,

Article N°2 :
D'AUTORISER Monsieur Le Maire à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,

Article N°3 :
Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES - ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR